

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juin 2021

---

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4078)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 361

présenté par

M. Charles de Courson, M. Castellani, M. François-Michel Lambert, M. Lassalle, M. Pancher,  
M. Simian et Mme Wonner

-----

### ARTICLE 2 QUINQUIES

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

De la même manière que l'article 2 *quater* précédent, cet article est jugé peu utile.

Nous ne voyons pas l'utilité d'instaurer une exception en interdisant les emblèmes à caractère confessionnels ou nationaux, notions dont les contours sont mal définis juridiquement et dont le nombre de cas concernés sur le territoire doit être infime. Par ailleurs, les candidats à des élections ne sont pas soumis à l'obligation de neutralité comme le sont les représentants de l'État.